

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DECESF) - DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU II



● ● ● MÉTIER

Le Conseiller en Economie Sociale Familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur du métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé. Il intervient auprès de personnes ou de familles en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières et de surendettement, d'accès au logement, de chômage, ou de handicap. Son intervention, individuelle ou collective, privilégie une finalité éducative (participation active et permanente des personnes) et vise la valorisation et l'appropriation de compétences par les personnes, les familles ou les groupes. C'est un acteur du développement social en milieu urbain et rural qui s'inscrit dans un réseau de partenaires.

● ● ● EMPLOI

Le CESF exerce principalement ses activités dans les collectivités territoriales (Conseils Généraux, Mairies, Centres Communaux d'Action Sociale), les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance, mutuelles), les hôpitaux, les bailleurs sociaux privés ou publics, les associations du secteur social et médico-social...

● ● ● PRÉREQUIS

- > Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur « Économie Sociale Familiale ».
- > Être titulaire du Diplôme Universitaire de Technologie « Carrières sociales ».
- > Être titulaire d'un diplôme d'Assistant de Service Social, d'Éducateur Spécialisé, d'Éducateur Technique Spécialisé, d'Éducateur de Jeunes Enfants.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- > Être admissible aux épreuves de sélection : dossier d'inscription, épreuve écrite et épreuve orale d'admission.
- > Signer un contrat d'apprentissage* avec un employeur au démarrage de la formation.

Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats sur présentation de pièces justificatives.

* Le salaire d'un apprenti CESF se calcule sur les bases d'une 3^{ème} année de formation d'un Diplôme d'Etat de niveau II.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Elle est dispensée sur 1 an. L'alternance est de 3 jours chez l'employeur et 2 jours en UFA.

FORMATION THEORIQUE

540 h de formation répartie en Domaines de Formation :

DF1 : Connaissances des domaines majeurs de l'ESF, insertion professionnelle, méthodologie de recherche, 140 h

DF2 : Histoire du travail social, éthique et déontologie, principes de l'intervention sociale, droits des usagers de l'action sociale. Concepts de psychologie et de psychanalyse, approfondissement de la connaissance des publics. Intervention sociale d'intérêt collectif, intervention sociale d'aide à la personne, 250 h

DF3 : Communication professionnelle et stratégie de la communication, 40 h

DF4 : Connaissance des politiques et des institutions, partenariat, concept de médiation et de négociation, 90 h

Anglais : 20 h

FORMATION PRATIQUE

1 stage de 16 semaines (560 h) chez l'employeur auprès d'un CESF ou en stage externalisé.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Des évaluations sont organisées pendant la formation sous forme de contrôle continu.

L'examen final comprend 4 épreuves :

- > rédaction et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel,
- > soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles,
- > élaboration d'une communication professionnelle,
- > épreuve écrite portant sur les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles.

● ● ● UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

- UFA CADENELLE Marseille Provence

Nous vous invitons [à visiter notre site](#) et [à nous contacter](#) pour concrétiser votre projet de formation par la voie de l'apprentissage.